

Règlement complet du concours Fête du jardin au naturel 2012

Article 1 :

Le centre de ressources environnementales Géodomia organise un concours intitulé : « les outils de jardin détournés »... jusqu'au 30 mars 2012

Article 2 :

L'objet du concours est de réutiliser des vieux outils, des vieux accessoires de jardinage pour en faire des œuvres d'art uniques et originales.

Article 3 :

Le concours s'adresse aux établissements scolaires et aux individuels (enfants de moins de 14 ans, adolescent/adulte). Les candidats doivent préciser leur nom, prénom, âge ou classe et adresse.

Article 4 :

Les œuvres devront être manipulables et sans dangers (prévoir des socles adaptés). Il faudra déposer vos créations à Géodomia (33 rue des victimes de Comportet 02000 Merlieux-et-Fouquerolles) **du 15 au 30 mars 2012** aux heures d'ouvertures habituelles (du mardi au vendredi :10h00-12h30, 14h00-17h30, le samedi : 10h00-12h30)

Article 5 :

La participation est limitée à une œuvre d'art par candidat ou classe.

Article 6 :

Les œuvres déposées seront exposées à l'occasion de la Fête du jardin au naturel, organisée le dimanche 15 avril 2012 de 10h à 17h. Le public pourra voter pour ses réalisations préférées, dans les trois catégories proposées : enfant (moins de 14 ans), adolescent/adulte, groupe/classe.

Le public pourra continuer à voter aux heures habituelles d'ouverture de la médiathèque jusqu'au 30 avril 2012.

Article 7 :

Le concours est doté de prix, dont la répartition sera laissée à l'initiative des organisateurs.

Article 8 :

Les candidats primés seront prévenus par courrier. La liste des primés sera affichée à la médiathèque ainsi sur les sites : aisne.com et geodomia.com

Article 9 :

La remise des prix aura lieu un samedi de juin par un représentant du Conseil Général de l'Aisne. Les lauréats devront être obligatoirement présents ce jour là.

Article 10 :

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement.